

N°13 – Été 2015

le gometzien

LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzla ville.fr



Bonnes vacances !

**> Plan Local
d'Urbanisme**
Révision lancée

06

**> Feux végétaux
interdits**
Les règles

12

> Activités d'été
Les bonnes adresses

26

Sommaire



2-4

Arrêt sur images

Manifestations de notre village de mai et juin 2015



5-10

Vie municipale

Élections régionales 2015
Journée Défense et Citoyenneté



11

Vie économique

Nouveaux commerces



12-16

Cadre de vie

Feux de végétaux interdits
Règles d'urbanisme



17-18

Vie scolaire

Les NAP 2015-2016
Futurs collégiens : prenez le bus



19-23

Vie sociale

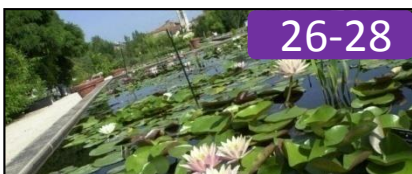
Ecole de la 2^{ème} chance
Véhicules sans permis



24-35

Vie associative

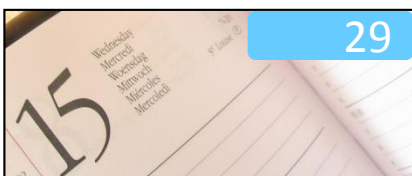
WE de la section Randonnées
Le Club des Seniors



26-28

Idées de sorties

À découvrir



29

Agenda

Manifestations futures
à noter dans votre agenda

PRATIQUE



Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville
Tel. : 01 60 12 08 03
Fax : 01 60 12 14 15
adresse mail :
contact@mairie-gometzlaville.fr
site de la mairie :
www.mairie-gometzlaville.fr

nouveaux horaires d'ouverture

lundi : 15h à 17h
mardi - mercredi - vendredi :
9h à 12h - 15h à 17h
jeudi : 15h à 19h

**Fermée les samedis jusqu'au 29 août
et du 3 août au 14 août**

le gometzien

Directeur de la publication :
Bernard Jacquemard

Responsable de la rédaction :
Edwige Huot-Marchand
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot

Crédit photos : Alain Pinchemaille,
Jean Maurice Sattonay, Estelle
Guyot, Edwige Huot-Marchand,
Bernard Jacquemard, Jérôme
Villalon, Annette Mazingue-
Dessailly, Aurore Mariaud, Emma
Werfeli, Didier Veronneau,
Geneviève Dumont.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564

EDITO

Une fête de village réussie

Avec la mairie et les différentes associations



Bernard Jacquemard
Maire de Gometz la Ville

« Madame, Monsieur, Chers amis,

J'ai fait le choix de la transparence dans le dossier du projet d'aire d'accueil de grand passage. Où en sommes-nous depuis la parution de notre flash de juin ?

Monsieur le Préfet se veut rassurant et me fait dire que « le site de Wissous est acté ».

Cependant, le Maire de la commune de Wissous qui avait inscrit dans son futur PLU la création d'une petite aire d'accueil (50 places) accepterait sa transformation en aire de grand passage (200 places) en stipulant que ce serait l'une ou l'autre mais pas les deux.

La commune voisine, Chilly Mazarin est impactée directement par la proximité de ce terrain, le Maire promet de mener des actions si ce choix se confirme.

Je pense donc que nous devons rester vigilants, je vous tiendrai informés.

Malgré cela et heureusement, grâce à la vitalité de nos associations, au soutien et à l'engagement de la municipalité, le mois de juin a été un mois de partage et de fêtes.

Ces moments de rencontres ont été réussis : pique-nique, concerts, brocante, soirée cabaret, jeux, spectacle de l'école...

Je salue l'engagement et le dévouement de tous.

Enfin, en ce début de période estivale, je souhaite à tous un été ressourçant et ensoleillé.

Bien à vous,

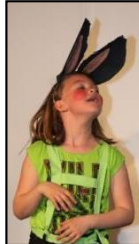
Votre Maire
Bernard Jacquemard

1 mai
Vente de Muguet de la Caisse des Ecoles



30 mai Théâtre
« Pinocchio »
d'Animusic

30 mai Théâtre
« Histoire de pirates »
d'Animusic



6 juin
Concert
gometzien





Vendredi 13,
Samedi 14 juin et
Dimanche 15 juin
Fête du village



Arrêt sur images



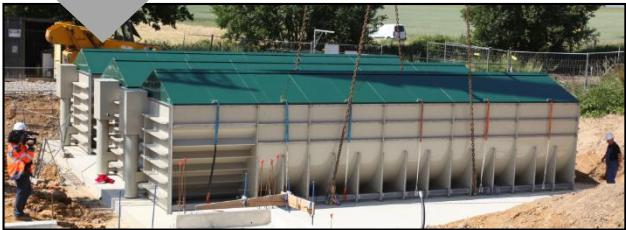
Vendredi 13,
Samedi 14 juin et
Dimanche 15 juin
Fête du village



20 juin Théâtre
« Rififi chez nos
anciens »
d'Animusic



25 juin Inauguration
des travaux de la
station d'épuration



23 juin
Restaurant
du Club des Seniors

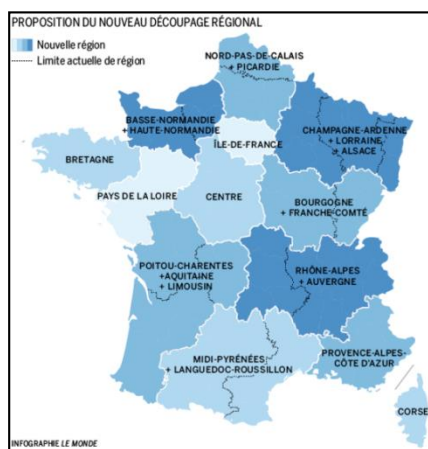


Elections régionales 2015

6 et 13 décembre : scrutin dans de nouvelles frontières régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 décembre (1^{er} tour) et 13 décembre 2015 (2^{ème} tour). Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

En métropole, le scrutin sera inédit puisqu'il ne concernera plus les 22 régions traditionnelles, mais les 13 nouvelles définies lors de la réforme territoriale.



■ Qui allons-nous élire ?

Les 1 757 conseillers régionaux des 13 nouvelles régions métropolitaines.

■ Pour combien de temps ?

La durée du mandat des conseillers régionaux est de 6 ans.

■ Qui sont les têtes de listes en IDF ?

Valérie Pécresse (UMP),
Chantal Jouanno (UDI),
Yann Wehring (MODEM),
Nicolas Dupont-Aignan (DLF),
Emmanuelle Cosse (EELV),
Wallerand de Saint Just (FN),
Nathalie Arthaud (LO),
Claude Bartolone (PS),
Jean-Claude Delarue (LDU),
Aurélien Véron (PLD).

■ Quel est le rôle des régions ?

La loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République), votée en deuxième lecture au Parlement, entend clarifier les compétences entre les différentes collectivités territoriales. Le secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, André Vallini, la résume ainsi : « Aux régions, l'économie ; aux départements, la solidarité ; au bloc communal, les services de proximité. »

Les parlementaires ont confirmé cette vision en supprimant la clause de compétence générale pour les départements et les régions, qui permettait à chaque collectivité de financer n'importe quel domaine. Les régions auront ainsi les

compétences suivantes :

- Développement économique
- Gestion des fonds européens
- Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi dont Pôle Emploi
- Lycées
- Environnement
- Adaptation locale des lois potentiellement «régionalisables».

Compétences partagées :

- Aménagement du territoire : grands équipements, zones d'activité (l'attribution des parcelles reste à l'échelon communal)
- Transport : TER, cars interurbains et scolaires (les transports urbains restent à l'échelon communal)
- Tourisme
- Aide aux entreprises
- Culture
- Sport
- Les régions n'ont finalement pas obtenu la gestion des routes départementales et des collèges, qui restent confiés aux départements.

Estelle Guyot.



Journée Défense et Citoyenneté

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser.

▪ Qui est concerné ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

▪ Où faire son recensement ?

Vous devez le faire à la mairie de Gometz la Ville si vous résidez dans notre commune, ou au consulat, si vous résidez à l'étranger.

▪ Quelles pièces apporter ?

Munissez-vous des documents suivants :

▪ Un justificatif d'identité :

- Carte nationale d'identité française en cours de validité, ou

- Passeport en cours de validité

▪ Le livret de famille

▪ Une carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté.

▪ Rappel des horaires d'ouverture de votre mairie

lundi : 15h à 17h

mardi - mercredi - vendredi :

9h à 12h - 15h à 17h

jeudi : 15h à 19h

samedi matin : 9h à 12h

(fermée samedi jusqu'au 29 août et du 3 août au 14 août)

▪ Pourquoi est-ce important ?

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une « Attestation de recensement » à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Votre recensement permet de vous enregistrer et recevoir ainsi votre convocation à la journée défense et citoyenne.

Les données issues du recensement faciliteront également votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

▪ Quel est le but de la JDC?

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur

notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

▪ Plus d'infos ?

Connectez-vous sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Téléchargez l'application « Ma JDC Mobile » directement sur votre mobile (Android ou iPhone).



Estelle Guyot et Maurice Boulay.

Conseils municipaux

Séance du 3 juin 2015

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. HUOT-MARCHAND

Étaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, E. WERFELI, C. MONIS-ARRAIOL, R. PESCHEUX, B. VIOLETTE.

Absents excusés :

P. BOULET pouvoir à C. MONIS-ARRAIOL
J. VILLALON pouvoir à B. JACQUEMARD
E. GUYOT, A. PINCHEMAILLE.

La séance est ouverte à 20 H 50.

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la délibération du 7/04/15 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la restauration collective.
- Questions diverses

▪ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Projet d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Gometz le Châtel en limite de Gometz la Ville prévu par la préfecture de l'Essonne lors de la réunion du 20 avril 2015.

ADOpte à l'unanimité.

▪ Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

▪ Le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIRE la délibération du 7 avril 2015 en tant qu'elle désigne Mmes MAZINGUE-DESAILLY et WERFELI comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande, DESIGNER comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Membre titulaire : Bernard JACQUEMARD

Membre suppléant : Jérôme VILLALON

▪ Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Gometz le Châtel en limite de Gometz la Ville prévu par la préfecture de l'Essonne lors de la réunion du 20 avril 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Séance du 18 juin 2015

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : E. GUYOT

Étaient présents : B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. GUYOT, B. LLORET, A. MARIAUD, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. PINCHEMAILLE, J. VILLALON, B. VIOLETTE, E. WERFELI.

Absent excusés : P. BOULET,

E. HUOT-MARCHAND pouvoir à A. MAZINGUE DESAILLY, C. MONIS-ARRAIOL pouvoir à B. LLORET.

La séance est ouverte à 20 H 55.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Tarifs cantine, garderie, étude, NAP
 - 2 – Tarif foyer rural
 - 3 – Tarif concession cimetière et columbarium
 - 4 – Tarif caveau provisoire
- Questions diverses

▪ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adoption du PEDT (Plan Educatif Départemental Territorial)

- Approbation du FPIC (Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
ADOpte à l'unanimité.

▪ Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer le prix du repas pris au restaurant scolaire pour l'année 2015/2016 à :

3,90 € tarif repas enfant

1,60 € tarif PAI

4,90 € tarif repas adulte

5,90 € tarif portage repas

Suite page suivante.

Conseils municipaux

Séance du 18 juin 2015 (suite)

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs quotidiens de la garderie pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

1,40 € le matin

1,40 € le mercredi midi

2 € la première heure du soir

1,70 € de 17h à 18H30

1,70 € pour les enfants restant après l'étude ou les NAP

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à 12 voix pour et 2 contre,

DECIDE de réduire les tarifs de l'étude surveillée de 3,80 € de l'heure en 2014/2015 à 3,70 € de l'heure pour l'année scolaire 2015/2016 soit :

pour 4 soirs par semaine = 53,28 €/mois mensualisé sur 10 mois, sur la base de 36 semaines de cours

pour 3 soirs par semaine = 39,96 €/mois mensualisé sur 10 mois, sur la base de 36 semaines de cours

pour 2 soirs par semaine = 26,64 €/mois mensualisé sur 10 mois, sur la base de 36 semaines de cours

pour 1 soir par semaine = 13,32 €/mois mensualisé sur 10 mois, sur la base de 36 semaines de cours.

L'inscription est obligatoire pour toute l'année à jours fixes.

Pour inscription en cours de trimestre, paiement exigé au prorata.

La réduction pour le 2ème enfant et suivant d'une même famille sera égal à 30 pourcent de la grille proposée.

L'étude est réservée aux enfants de l'élémentaire à partir du CE1.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à 12 voix pour et 2 contre,

DECIDE d'appliquer les tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires (NAPS) pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

3,70 € de l'heure soit 13,32 €/mois mensualisé sur 10 mois, sur la base de 36 semaines de cours.

L'inscription est obligatoire pour toute l'année.

Pour inscription en cours de trimestre, paiement exigé au prorata.

La réduction pour le 2ème enfant et suivant d'une

même famille sera égale à 30% de la grille proposée.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle du Foyer Rural comme suit :

500 € le montant de la location pour un week-end de 2 jours

650 € le montant pour une location de 3 jours

700 € le montant de la caution

à compter du 1er septembre 2015.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs pour les concessions cimetièrre à :

580 € la concession perpétuelle

210 € la concession trentenaire

105 € la concession de quinze ans

▪ APRES EN AVOIR DELIBERER, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs pour les concessions du columbarium à :

500 € la concession trentenaire

720 € la concession cinquantenaire

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE que l'occupation du caveau provisoire est limitée à 2 mois et que, seule, l'occupation du 2ème mois est tarifée à 80€.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place le Projet Educatif territorial,

APPROUVE les termes de la convention de Projet Educatif territorial ci-jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de Projet Educatif Territorial.

▪ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS,

ACCEPTTE que le FPIC soit pour l'année 2015 pris en charge en intégralité par la Communauté de Communes d pays de Limours, soit 576 766 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H17.

Plan Local d'Urbanisme

La révision est lancée

■ Pourquoi réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

1. Prendre en compte les nombreuses évolutions du contexte législatif et réglementaire.

Depuis 2004, d'importantes évolutions juridiques sont intervenues dans les domaines de l'Environnement et de l'Urbanisme : les lois GRENELLE de l'Environnement, en vigueur depuis 2010, et la loi ALUR, en vigueur depuis le 26 mars 2014, entraînent de nouvelles obligations envers le contenu et les procédures à mettre en œuvre.

Parmi ces obligations, un nouveau PLU doit être élaboré et approuvé avant 2017 pour intégrer les orientations renforcées en terme de développement durable, de préservation de l'environnement, des espaces agricoles, naturels et forestiers, de modération de consommation de l'espace, de diversification et de mixité de l'habitat, de réduction des gazs à effet de serre, etc.

En outre, divers schémas régionaux ou supra-communaux ont été approuvés depuis 2004. Le PLU doit être compatible avec ceux-ci. On peut citer notamment :

- Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;
- Le plan de parc du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse.

2. Renouveler le projet communal.

La révision du PLU porte également sur un renouvellement du projet communal, à travers un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La révision devra notamment intégrer les réflexions sur le secteur à enjeux du « Centre-bourg ».

3. Simplifier et moderniser la réglementation applicable aux autorisations d'urbanisme.

■ Les grandes étapes de la procédure

La révision du PLU est une procédure qui dure environ 2 ans avec des étapes successives :

1. L'actualisation du diagnostic communal et de l'Etat Initial de l'Environnement pour la définition des enjeux ;
2. L'adaptation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ;

3. La traduction réglementaire du projet et de ses évolutions dans les différentes pièces du PLU.

Après un vote en Conseil Municipal, le nouveau projet de PLU sera soumis à l'avis des personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Communauté de Communes, chambres consulaires, etc.).

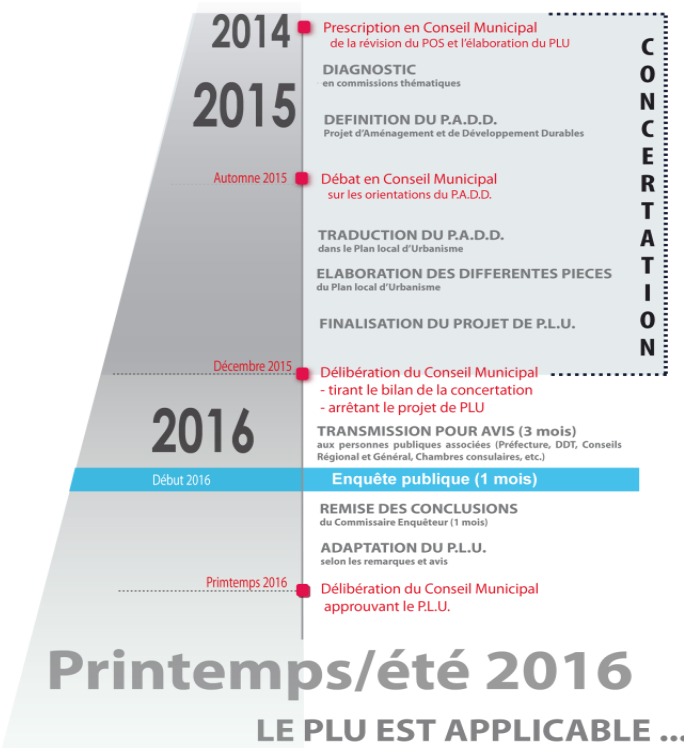
Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique où chacun peut s'exprimer et faire part de ses remarques au commissaire enquêteur.

Enfin, suite à ces différentes étapes, le Conseil Municipal validera le PLU définitif, en intégrant les évolutions nécessaires et souhaitables du projet.

■ Une concertation tout au long de la procédure

Durant la durée des études de révision du PLU, une concertation avec la population est organisée sous différentes formes, que le Conseil Municipal a défini dans sa délibération du 03 décembre 2014.

- Mise à disposition d'un registre à la Mairie,
- Parutions régulières d'information aux habitants (bulletin municipal, autres publications et site internet),
- Exposition en Mairie,
- Réunion publique.





DEPART EN VACANCES

Sécurisez votre logement

Prévenez des cambriolages

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

▪ Rappel des consignes

A respecter avant votre départ en vacances :

- Fermez les volets le soir et en journée en cas d'absence et mettez l'alarme la nuit.

- Ne laissez pas en évidence les objets pouvant être volés (sac à main, portable, ordinateur, appareils audio-visuels, ...).

- Ne rangez pas vos bijoux dans la salle de bain ni dans votre table de nuit. Ce sont les 1ers lieux visités par les voleurs.

- Donnez vos clés à une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien, ...) pour qu'il y ait une présence régulière.

- Faites vider votre boîte aux lettres par vos voisins en cas d'absence prolongée (une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence).

- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur (pour la lumière, la télévision, la radio, ...).

- Ne communiquez surtout pas vos dates de vacances ou vos absences sur Twitter ou sur votre

mur Facebook.

- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne.

- Observez les signes extérieurs (dessins, symboles) qui pourraient être apposés sur vos murs.

▪ Signalez vos absences à la gendarmerie : Opération tranquillité absences (OTA)

Les gendarmes et les policiers municipaux ont été équipés de tablettes numériques pour faciliter la surveillance spécifique du territoire à partir d'une application numérique qui donne accès en temps réel, grâce à un GPS et une connexion Internet, à une cartographie des lieux à surveiller.

Chaque maison qui a été vérifiée ou qui doit l'être est matérialisée, sur écran, par une punaise de couleur différente.

▪ Concrètement

Cet équipement vient faciliter cette mission de lutte contre les cambriolages, inscrite dans la convention de coordination signée entre la ville et la Gendarmerie.

Les gendarmes ou la police municipale vous informent par mail de leur passage, s'il n'y a rien à

signaler.

Ils peuvent vous contacter en cas de besoin.

▪ Comment s'inscrire ?

Il suffit de se présenter à la Police municipale de Gif sur Yvette (Vallée) ou aux gendarmeries de Gif sur Yvette (Chevry ou Vallée), muni :

- d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile

- d'une adresse mail (nécessaire car vous serez prévenus immédiatement par l'envoi d'un courrier électronique suite à leur passage s'il n'y a rien à signaler).

Bienvenue aux nouveaux commerces et activités

Tupperware®

Ateliers culinaires

Nouvellement conseillère culinaire Tupperware dans la région, Sonia Pialat vous propose des ateliers culinaires chez vous ou au bureau, avec vos amis pour partager un moment convivial dans la bonne humeur, tout en testant les produits Tupperware.

*Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez la joindre :
pialatsonia@gmail.com
06.60.76.69.62*



Chrono Running

**Magasin spécialisé
Trail – Running – Marche
Nordique - Randonnées**

Nouvellement implanté depuis le 29 mai à Gometz la Ville, à côté de notre boulangerie « Le Moulin de Gometz », Chronorunning vous propose tous les équipements techniques pour vos activités outdoor. Ils disposent de près de 20 marques de produits dédiés à votre passion: Salomon, Asics, BV sport, Diadora, HOKA one one, Odlo, X-bionic, Garmin, Polar.....

Débutant ou expérimenté, Steven (entraîneur fédéral FFA et DE Course hors stage et disciplines associées - spécialisé en marche nordique) et David (passionné de trail et course sur route avec plus de 10 ans de pratique) sont à votre écoute pour répondre à toutes vos attentes.

Rendez-vous 3 espace des 3 quartiers.

Horaires d'ouverture :
*du mardi au vendredi
10h00 à 13h00 – 16h00 à 20h00
Samedi : 10h00 à 19h00
Dimanche : 9h00 à 13h00*

Vous pouvez les joindre :
*01.69.07.46.49
www.chronorunning.com*



Primeur/Rôtisserie/Traiteur

Changement de propriétaire pour le primeur situé sur la route de Chartres à côté du Point S.

« Le Marché de Gometz » vient d'ouvrir ses portes depuis le 27 juin. Habitant de Forges les Bains, cet ancien fournisseur à Rungis vous propose les fruits et légumes de saison ainsi que les produits exotiques comme notre ancien primeur. Equipé d'une rôtisserie, il vous propose du poulet rôti directement sur place sur commande. Pour se faire, contactez le magasin le matin avant 10h00 pour vous assurer d'avoir votre poulet disponible pour 12h00. Traiteur également, vous pourrez vous régaler de ses beignets et pâtisseries.

Rendez-vous 33 route de Chartres.

Horaires d'ouverture :
*du lundi au samedi
9h30 à 20h00*

Vous pouvez les joindre :
01.60.12.38.54

Initiation à la Marche Nordique !

Chronorunning vous a proposé le 5 juillet à 10h00 une initiation à la marche Nordique au départ du magasin Chronorunning.

L'encadrement s'est effectué par Steven : Entraîneur Fédéral FFA et DE course hors stade et disciplines associées et spécialisé en marche nordique.

D'autres initiations seront proposées ultérieurement. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous au magasin auprès de Steven. Nombre de places limitées.



NE BRÛLEZ PAS VOS VÉGÉTAUX

Feux de végétaux interdits

Le bien vivre ensemble à Gometz la Ville

La loi est formelle, les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits «verts» sont considérés comme des déchets ménagers.

▪ Quelles sont les règles générales ?

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

*l'herbe issue de la tonte de pelouse,
les feuilles mortes,
les résidus d'élagage,
les résidus de taille de haies et arbustes,
les résidus de débroussaillage,
les épiluchures.*

▪ La dangerosité du brûlage des végétaux

Brûler des végétaux, on peut se dire qu'il n'y a rien de plus naturel. Pourtant, la combustion des végétaux se fait d'une manière très incomplète dans ce genre d'élimination et dégage une bonne dose de polluants aux noms compliqués : des composés organiques volatils (les fameux COV), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui sont des composés cancérigène, du gaz carbonique, des dioxines... Et aussi toute une série de particules fines minuscules de l'ordre du micron.

Sachez qu'un feu de jardin émet jusqu'à 5000mg/m³ de particules, alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m³ et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A, seulement 20mg/m³.

▪ Quelles sont les sanctions ?

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

▪ Que faire alors de vos résidus ?

▪ Le paillage

Réduisez vos déchets végétaux en petits morceaux pour pailler votre jardin. Vous limiterez l'arrosage, le désherbage et, en prime, améliorerez la nature de votre sol.

C'est le plus simple et le moins coûteux si vous le couper à la main. Cependant, si nécessaire, vous pouvez également faire appel à une société de broyage.

▪ Le compostage individuel

Composter ces détritux allège votre poubelle non seulement en vous faisant gagner de l'argent (moins de sacs poubelle payés), mais en diminuant également les charges pour la communauté (ramassage des ordures). Le compost obtenu sera facilement valorisé sur le jardin, dans les bacs de fleurs ou pour les plantes d'appartement, diminuant ainsi les achats d'engrais et de terreau.

Le compostage domestique peut être réalisé simplement en tas ou dans des composteurs.

Leurs méthodes sont simples et n'exigent ni investissement coûteux, ni opérations délicates, ni grand effort.

▪ Le dépôt en déchetterie

S'il vous reste encore du vert dont vous ne savez que faire, apportez-le à la déchetterie.



La pollution lumineuse

Voir la nuit autrement

■ Pour des économies financières ?

Selon une enquête de l'ADEME, réalisée en 2005, environ 20 % du budget énergie d'une commune et un peu moins de 50% de sa consommation d'électricité sont consacrés à l'éclairage public.

La consommation d'énergie pour ce poste continue de progresser malgré les technologies basse consommation en raison du nombre de points lumineux en constante augmentation.

■ Pourquoi est-ce nocif ?

Selon les naturalistes, l'alternance jour/nuit s'est altérée avec la mise en lumière sur quelques dizaines d'années de vastes territoires. Les rythmes biologiques, les métabolismes, réagissent aux durées d'éclairage et la lumière artificielle introduite dans l'environnement nocturne déplace les équilibres prédateur/proie, favorisant l'un, défavorisant l'autre. Cela constitue un piège léthal pour nombre d'espèces, induit des ruptures de la chaîne alimentaire et participe au déclin de certaines populations. Elle désoriente dans des proportions variables l'ensemble des oiseaux migrateurs nocturnes.

Par son impact ciblé, par les déséquilibres qu'elle induit, la lumière artificielle contribue à la chute de la biodiversité.

■ La loi contre le gaspillage

La loi Grenelle 2 précise les conditions dans lesquelles des prescriptions sur les flux lumineux et les conditions d'implantation des luminaires pourront être exercées (décret 2011-831 du 12 juillet 2011).

Principes généraux :

- Eclairer où c'est nécessaire,
- Eclairer quand c'est nécessaire, (plage horaire de fonctionnement)
- Limiter les points d'éclairage,
- Maîtriser l'orientation de l'émission en évitant la pollution lumineuse et le gaspillage de ressources énergétiques en jouant sur l'angle d'orientation du point lumineux,
- Modérer le niveau d'éclairage (en lux) et les quantités de lumière (en lumens),
- Utiliser des sources d'éclairage efficaces et éviter la lumière blanche : privilégier les lampes sodium à haute et basse pression.

Afin de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, des alternatives consistent à mettre en place un éclairage différencié

jouant sur la durée d'éclairage : certaines zones n'ont pas besoin d'être éclairées au milieu de la nuit. Le Parc naturel régional finance

- des études pré-opérationnelles pour des expertises techniques comme des études de mise en valeur de l'éclairage.
- des pré-diagnostics énergie de réseaux d'éclairage public
- des travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

■ Expériences de communes

Bonnelles et Milon-la-Chapelle éteignent tout leur éclairage public à minuit en semaine.

D'autres communes telles que Rochefort-en-Yvelines ou La Celle-lès-Bordes éteignent leur éclairage partiellement.

Le Mesnil-Saint-Denis et Magny-les-Hameaux baissent l'intensité de la lumière dans la nuit.

Bullion et Longvilliers utilisent des ampoules basse consommation d'énergie.

Des réflexions sont en cours dans notre commune. Selon la formule choisie, un investissement est à prévoir.



BIEN CONNAÎTRE LES RÈGLES D'URBANISME AVANT DE FAIRE VOS TRAVAUX

Règles d'urbanisme

Ce que vous devez savoir

▪ Quel dossier pour mon projet ?

En règle générale, votre projet est soumis à permis de construire (PC) si :

- Vous construisez un bâtiment de plus de 20 m²
- Vous changez la destination d'un bâtiment et y réalisez des travaux affectant les façades ou les structures porteuses.

Toutefois, pour les travaux d'extension des constructions existantes, le seuil des 20 m² précités est relevé à 40 m² (hors secteurs sauvegardés) lorsque :

- Le terrain est situé en zone urbaine
- L'ensemble de la construction (existant + extension) ne dépasse pas 170 m²

▪ Quelques exemples fréquents :

▪ **Vous construisez une maison d'habitation** -> permis de construire (cerfa 13406*03)

▪ **Vous installez une véranda ou ajoutez un garage à votre construction ou souhaitez édifier un abri de jardin**

1/ Superficie supérieure à 20 m²
-> permis de construire (cerfa

13406*03)

2/ Superficie inférieure à 20 m² -> déclaration préalable (cerfa 13404*03 ou 13703*03)

▪ Vous modifiez l'aspect extérieur de votre maison

1/ Pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

2/ Ravalement de façade -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

3/ Création d'une ouverture dans un mur -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

4/ Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

5/ Transformation d'un garage en chambre d'habitation -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

▪ Vous voulez construire un mur ou une clôture

1/ Mur de soutènement -> pas de formalité

2/ Clôtures -> déclaration préalable pour toutes les communes ayant institué un contrôle des clôtures (cerfa 13703*03)

▪ Vous voulez effectuer une démolition

1/ Dans le cadre d'un projet de

construction -> votre permis de construire ou votre déclaration préalable peuvent valoir permis de démolir.

2/ En dehors de tout projet de construction -> permis de démolir pour toutes les communes ayant institué un contrôle des démolitions (cerfa 13405*03)

▪ Vous voulez installer une piscine

- Piscine gonflable

1/ Moins de 10 m² -> pas de formalité

2/ Plus de 10 m² et pour une durée de moins de 3 mois -> pas de formalité

3/ Plus de 10 m² et pour une durée de plus de 3 mois -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

- Piscine fixe (plus de 10 m² et moins de 100 m²)

1/ Elle n'a pas de couverture -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

2/ Elle dispose d'une couverture de protection solaire ou de sécurité -> déclaration préalable (cerfa 13703*03)

3/ Elle dispose d'une couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au dessus du niveau de l'eau -> permis de construire (cerfa 13406*03).

Règles d'urbanisme

Suite et fin

▪ Où trouver les imprimés ?

- À la mairie de votre lieu de résidence.
- Des informations complémentaires, des formulaires en ligne... sur l'onglet « urbanisme » du site internet de la CCPL : cc-paysdelimours.fr. Ou sur service.public.fr

▪ Quelles sont les pièces à joindre à votre dossier ?

Pièces à fournir	N°1 Plan de situation	N°2 Plan de masse	N°3 Plan de coupe	N°4 Notice	N°5 Plan des façades et toitures	N°6 Document graphique	N°7 Photo proche	N°8 Photo lointaine
Maison d'habitation	■	■	■	■	■	■	■	■
Abri de jardin	■	■	■		■	■	■	■
Véranda /Extension	■	■	■	■	■	■	■	■
Création d'ouvertures	■	■			■	■	■	■
Panneaux solaires	■	■			■	■	■	■
Ravalement de façade	■	■			■		■	■
Piscine	■	■	■			■	■	■
Clôture	■	■	■			■	■	■
Division parcellaire	■	■						

▪ Dois-je recourir à un architecte ?

Toute demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (R.431-2 du code de l'urbanisme).

Ne sont toutefois pas tenues de recourir à un architecte les personnes physiques ou les exploitations agricoles à responsabilité limitée à associé unique qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- Une construction à usage autre qu'agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher n'excèdent pas 170 m²;
- Une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².



AYEZ LA MAIN VERTE

Protégez vos plantes en été

Prenez quelques précautions

Pour aider les plantes à passer l'été sans problème, le bon sens doit être de mise : comme on ne mettrait pas un nourrisson au soleil du jour au lendemain, on n'installe pas une plante frêle ou hibernée, au soleil et au vent sans transition !

Il est préférable de les adapter à l'extérieur à l'ombre, une journée au moins, avant de les planter.

Choisir les heures fraîches matinales et arroser copieusement le fond du trou avant la mise en place. Les racines trouveront facilement l'humidité car la plante ne doit pas faner.

Les racines trouveront facilement l'humidité car la plante ne doit pas faner.

Tasser autour de la motte et arroser le tout, évite que des poches d'air ne dessèchent les racines.

Pailler avec toute sorte de couvre sol (mulch, paille, tourbe...) permet de garder la fraîcheur de la terre et diminue son évaporation.

Tuteurer dès la plantation maintient les tiges fragiles et assure leur développement harmonieux !

Ainsi votre récompense ne saurait tarder. Avec juste un peu d'observation, comme pour un bébé, vous verrez votre plante s'épanouir.

Raymond Pescheux.



Vous vendez votre maison ?

Vous devez contacter la Lyonnaise des Eaux au 0.810.383.383 qui effectuera à votre domicile une conformité des branchements d'assainissement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN

Les NAP 2015-2016

S'étoffent à Gometz la Ville

Suite aux retours du questionnaire partagé avec les parents d'élèves pendant l'année, votre Adjointe chargée de l'éducation et des affaires sociales, a sollicité d'autres professionnels pour proposer aux enfants du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin de Nouvelles Activités Périscolaires de qualité, ludiques et enrichissantes. Voici les activités proposées pour la rentrée 2015-2016.

▪ NAP pour les Maternelles

Gym éveil : Escalader, ramper, sauter, courir... Grâce à des activités ludiques et adaptées à leur âge, les petits se familiarisent avec la gymnastique et développent leur motricité.

Multi-activités : Art plastique, construction d'instruments de musique sur le fil conducteur d'une histoire racontée tout au long de l'année.

▪ NAP pour les Élémentaires

Anglais : Cours d'anglais par petits groupes avec bien sûr une approche ludique. La Mini-School, c'est l'éveil à l'anglais en s'amusant.

Batucada : Formation de type fanfare brésilienne pour l'apprentissage du rythme et des percussions sur des notes exotiques.

Couture : Apprentissage des différents points mains, tracé d'un patron, coupe d'un tissu. Atelier de création et de customisation. Découverte des différentes matières et textures. Apprentissage d'un croquis et de son utilité. Création d'accessoires (doudou, sacs, etc.).

Cuisine : Découverte des goûts et des saveurs. Savoir lire une recette, peser, séparer les jaunes des blancs... Confection de gâteaux et de mets salés à rapporter à la maison.

Danse : Découverte, apprentissage et maîtrise de son corps. Initiation aux claquettes, apprentissage musical et rythmique par des exercices dansés en musique et avec des instruments.

Multisports : Alternance de sports collectifs et individuels tout au long de l'année : basket, football, ultimate, jeux du cirque, etc.

Musique : Découverte du rythme et du chant. Réalisation de petits instruments et appropriation de ceux-ci.

Photo : Les appareils photos, modes et réglages, prises de vues, réalisation de diaporama avec du son. Image et illusion : réalisation d'un zootrope, flip book, praxinoscope. Photos et illusions (fantômes, disparition, enfants volants, etc.)

Théâtre : Un jeu scénique, étude comportementale, construction partagée de mises en scène.

Vidéo : Création d'un scénario. Réalisation d'un court métrage par les enfants.

*Certaines activités peuvent être annulées ou modifiées suivant les contraintes d'organisation.

Aurore Mariaud.

Rentrée 2015-2016

Mardi 1^{er} septembre à 8h30.



Futurs collégiens

Pensez à leur prendre une carte de transport scolaire

▪ Votre enfant rentre en 6^{ème}

Pour faciliter son adaptation à un nouvel environnement, envisagez dès à présent le transport en commun pour se rendre au collège.

▪ Autonomie en toute sécurité

Avec sa carte, vous êtes déchargés du problème de transport. Votre enfant est autonome et gère ses horaires. Votre vie s'en trouve simplifiée.

▪ Cartes annuelles pratiques, simples et économiques

- Carte scolaire Bus Lignes régulières : cette carte permet à votre enfant de prendre chaque jour scolaire le car entre le domicile et l'établissement scolaire (valable pour un aller-retour par jour scolaire). Votre enfant est en règle et voyage en toute sécurité.

- Carte Imagine « R » : avec ce titre, votre enfant peut se rendre sur son lieu d'étude mais aussi se déplacer pour ses loisirs. L'abonnement annuel jeune est un titre unique valable : pour l'ensemble des transports en Ile de France (Bus + Train + Métro + Tramway), en 2^{ème} classe sans aucune limitation de voyages dans les zones choisies et sur l'ensemble de l'Ile de France les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires.

▪ Comment se procurer la carte scolaire Bus Lignes Régulières ou Imagine « R »?

Pour tout renseignement, vous devez contacter votre transporteur :



*Société SAVAC (service scolaire)
37, rue de Dampierre 78472 - CHEVREUSE CEDEX
Tél. : 01.30.52.45.00 ou 01.30.52.88.25
E-mail : info@savac.fr*

L'école de la deuxième chance

Faire rebondir les jeunes qui ont décroché



▪ Qu'est-ce que l'école de la 2ème chance ?

C'est une école E2C qui fait partie du réseau France. Elle aide les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme en poche et qui se trouvent confrontés à la difficulté de rentrer dans le monde du travail. L'Ecole de la 2ème Chance est là pour les aider à concrétiser un projet réaliste et réalisable, à le valider étape par étape et leur ouvrir les portes du monde de l'entreprise.

▪ À quel public

vous adressez-vous ?

A des jeunes de moins de 26 ans, habitant l'Essonne, ayant quitté l'école depuis au moins un an, n'ayant ni diplôme ni qualification, très motivés pour saisir une deuxième chance, voulant s'engager dans un parcours de formation en alternance école/entreprises avec pour objectif d'accéder à un métier qu'ils auront choisi par la formation ou par l'emploi.

▪ Que proposez-vous pour ces jeunes ?

Notre école propose pour ces jeunes un parcours de formation de 10 mois, soit 1400 heures de formation : 700 heures à l'école, 700 heures de stage en entreprise.

Les jeunes qui intègrent le dispositif bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont indemnisés à ce titre par le conseil régional. Pendant toute la durée de la formation, ils seront suivis et accompagnés par un formateur référent.

Ils pourront :

- construire leur projet professionnel,
- développer leurs compétences en mathématiques, français, bureautique,... grâce à une pédagogie souple et individualisée.
- suivre des activités artistiques, culturelles et sportives,
- et effectuer des stages dans des entreprises différentes pour découvrir plusieurs métiers, définir et valider leur projet professionnel.

▪ Qu'est-ce qui vous différencie du système scolaire classique ?

Nous proposons une pédagogie active basée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie. L'objectif et les méthodes d'intervention proposées visent à développer chez les jeunes la motivation, les capacités d'apprendre à apprendre, les connaissances de base et les aptitudes sociales.

L'élaboration du projet professionnel s'appuie :

- sur une démarche pédagogique d'alternance afin de rapprocher le jeune de l'entreprise,
- sur une pédagogie de contrat pour le responsabiliser,
- sur une pédagogie de projet pour l'entraîner à prendre conscience de ses compétences et enfin
- sur une pédagogie de réussite qui valorise ses acquis et ses progrès.

▪ Comment intégrer votre école ?

Si le jeune est prêt, motivé et s'il remplit les conditions, alors il peut nous contacter par téléphone.

Il sera ensuite invité à participer à une réunion d'informations dans nos locaux de Courtabœuf. À la suite de la réunion, si le jeune est toujours partant, il sera amené à compléter un dossier de candidature. Il devra téléphoner 48 heures plus tard afin de prendre un rendez-vous pour un entretien individuel. Il sera reçu par deux formateurs référents. À l'issue de ce rendez-vous, l'équipe pédagogique se réunit et statue sur sa candidature.

▪ Que deviennent les jeunes à l'issue de la formation ?

L'an passé nous avons accueilli 127 jeunes sur le site de Courtabœuf.

En 2014, 80 % d'entre eux, ayant poursuivi au-delà de la période test de 6 semaines (3 à 6 semaines) ont trouvé une solution. Certains ont obtenu un emploi en CDD ou en CDI, d'autres ont intégré un autre cycle de formation en adéquation avec leur projet professionnel.

▪ Plus d'infos

École de la 2e chance en Essonne
22 avenue de la Baltique

Villebon sur Yvette
91953 COURTABOEUF CEDEX

Tel : 01 69 29 80 70

Fax : 01 69 28 62 25

Site internet :

www.e2c-essonne.org

Contact : contact@e2c-essonne.org

Aurore Mariaud et Emma Werfeli.



LOUEZ UN VÉHICULE SANS PERMIS À UN TARIF PRIVILÉGIÉ POUR VOS TRAJETS PROFESSIONNELS

Véhicules sans permis

Une offre de services maintenue et améliorée sur la CCPL

La CCPL, sensibilisée à la problématique de la mobilité des jeunes et des adultes résidant sur son territoire, a initié une action spécifique visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle : une mise à disposition de cyclomoteurs et voitures sans permis pour se rendre sur son lieu de travail ou de formation. L'association « Deux Roues pour l'emploi » gère le parc de la « CCPL », constitué de 8 scooters et 3 voitures sans permis en plus de leur propre parc regroupant plus de 47 scooters.

▪ Qui peut en bénéficier ?

Les habitants de l'une des 14 communes de la Communauté de Communes du Pays de Limours ou ceux travaillant au sein d'une entreprise située sur la Communauté de Communes du Pays de Limours.

▪ Conditions à la location de cyclomoteurs :

- Avoir 16 ans révolus,
- Posséder le brevet de sécurité routière (BSR) si vous êtes né(e) après le 01/01/1988.

▪ Conditions à la location de voitures sans permis :

- Avoir 18 ans révolus,
- Posséder le Code de la route si vous êtes né avant le 31/12/1987
- Posséder le Code de la route + le BSR option quadricycle si vous êtes né(e) après le 01/01/1988

▪ Combien ça coûte ?

- **Cyclomoteurs** : 1€50 par jour et pour une durée maximale de 6 mois.
- **Voitures sans permis** : 2€50 par jour et pour une durée maximale de 3 mois.

▪ Comment en bénéficier ?

Toutes les demandes transitent par le Service Emploi de la CCPL.

Une fiche de liaison est transmise par nos soins à l'association.

Celle-ci s'engage alors à mettre à disposition prioritairement les véhicules fournis par la CCPL, puis ceux appartenant à « Deux Roues pour l'emploi » si ceux de la CCPL sont déjà utilisés.

▪ Pour quels trajets ?

Du domicile au lieu de travail ou de formation.

▪ Plus d'infos ?

Pour toute information complémentaire, contacter le Service Emploi de la CCPL au : 01 .64.90.80.81.

Aurore Mariaud et Emma Werfeli.



VICTIME D'UN HANDICAP, BÉNÉFICIEZ DE LA CARTE DE STATIONNEMENT SIMPLIFIANT VOTRE MOBILITÉ

Carte de stationnement

Pour handicapés

La carte européenne de stationnement permet aux personnes en situation de handicap et/ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les places de stationnement handicapées.

▪ Quelles conditions pour en bénéficier

Le bénéficiaire doit être atteint d'un handicap qui l'empêche de manière durable et importante de se déplacer à pied et le contraint à être aidé dans tous ses déplacements.

▪ Comment l'obtenir ?

Pour faire une demande, remplissez en ligne le formulaire (Cerfa 13788 01) et le Certificat médical (Cerfa 13878 01).

Adressez votre demande à :
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Essonne
93, rue Henri Rochefort
91000 Evry
Tél. : 01 60 76 11 00
Mail : mdphe@cg91.fr

La carte est délivrée par le préfet, sur avis conforme du médecin instructeur de la MDPHE.

▪ Spécificité pour les invalides de guerre

Pour les invalides de guerre, la demande doit être adressée sur papier libre au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) :

Immeuble Europe-Espace Europe
5-7, rue François-Truffaut
91042 Evry Cedex
Tél. : 01 60 79 25 11
Mail : onac91@onacvfg.fr

▪ Comment utiliser votre carte ?

Votre carte doit être apposée en évidence à l'intérieur de votre véhicule derrière le pare-brise, de manière à être vue aisément.

Attention, cette carte est liée à la personne et non au véhicule ; elle doit donc être retirée dès que la personne handicapée n'utilise plus le véhicule.

Si votre carte ne vous est pas délivrée à titre définitif, n'oubliez pas de faire une demande de renouvellement au moins quatre mois avant la date d'expiration.

Emma Werfeli.



BRADERIE AU CARREFOUR DES SOLIDARITÉS

Carrefour des Solidarités

Ensemble, gardons l'esprit solidaire

■ Ménage d'été

Vous avez effectué un " grand ménage " à votre domicile ou tout simplement vous souhaitez vous débarrasser de vos bibelots, vaisselle, petits meubles, petit électroménager en état de fonctionnement, vêtements propres, linge de maison, jouets, etc. alors, ne pensez plus systématiquement « Déchetterie » mais pensez « Carrefour des Solidarités Limours ».

Pour tous ces dons, nous vous accueillons les mardi, vendredi de 9h00 à 16h30 ; mercredi de 9h00 à 12h00 et samedi 9h30 à 12h00.

■ L'objectif de la braderie

L'objectif principal de la braderie est d'offrir l'opportunité, pour les familles bénéficiaires de l'épicerie sociale, d'acheter des articles à prix très modiques les mercredi et jeudi.

Mais, en plus, chaque samedi matin, (9h30 à 12h00) la braderie est ouverte à tous afin d'améliorer les revenus de l'association. A cette occasion, vous pourrez y effectuer vos emplettes à des prix « bradés » tout en faisant une bonne action.

Pour les meubles, merci de nous adresser une photo par mail à : carrefour-des-solidarites@wanadoo.fr. et nous donner vos coordonnées. Nous ne manquerons pas de vous rappeler. Nous avons besoin de vous.

Pour plus d'infos sur l'association, consulter notre site : <http://www.carrefourdessolidarite91.org/>

Carrefour des Solidarités
3 rue du Bac
91470 Limours
Tél. 01.64.91.26.38

■ Fermeture estivale :

JUILLET	AOUT
1 M Thierry	1 S
2 J Martinien	2 D
3 V Thomas	3 L
4 S Florent	4 M
5 D Antoine	5 M
6 L Mariette	6 J
7 M Raoul	7 V
8 M Thibault	8 S
9 J Armandine	9 D
10 V Ulrich	10 L
11 S Benoît	11 M
12 D Olivier	12 M
13 L Henri et Joël	13 J
14 M Fête Nationale	14 V
15 M Donald	15 S
16 J ND Mt Carmel	16 D
17 V Charlotte	17 L
18 S Frédéric	18 M
19 D Antoine	19 M
20 L Marina	20 J
21 M Victor	21 V
22 M Marie Madeleir	22 S
23 J Brigitte	23 D
24 V Christine	24 L Barthélémy
25 S Jacques	25 M Louis
26 D Anne-Josabeth	26 M Natacha
27 L Nathalie	27 J Monique
28 M Samson	28 V Augustin
29 M Marthe	29 S Sabine
30 J Juliette	30 D Flore
31 V Ignace de L.	31 L Aristide

Mercredi 29 et jeudi 30 juillet 2015
Dernières distributions avant fermeture

Mercredi 26
Jeudi 27 août 2015
Reprise de la distribution



AVOIR UN MOMENT DE DÉTENTE LORSQU'ON S'OCCUPE D'UNE PERSONNE ATTEINTE D'ALZHEIMER

Répit pour Alzheimer

Un service qui vous permet un moment de répit si vous vous occupez d'une personne atteinte d'Alzheimer

Halte répit à Limours

La commune de Limours, en partenariat avec la Croix Rouge, a ouvert une « halte répit » où est accueillie la personne atteinte par la maladie d'Alzheimer ou apparentée, un temps donné pendant lequel l'Aidant (conjoint, enfants) pourra disposer de son temps librement.

▪ Où est accueilli le malade ?

A la Lendemain (situé entre Gometz-la-Ville et Limours), 28 avenue Beethoven (Bâtiment A).

▪ Jours d'ouverture

Chaque jeudi après-midi de 14h00 à 17h00, excepté pendant les vacances scolaires.

▪ Combien de personnes peuvent être accueillies ?

5 personnes, encadrées par 4 bénévoles.

▪ Qui est le personnel encadrant ?

3 équipes de 4 bénévoles formées par l'Association France Alzheimer.

▪ Contact et inscriptions

Téléphoner au CCAS (Centre communal d'Action Sociale) de Limours : 01 64 91 63 55

▪ Coût pour les familles

50€ d'adhésion pour l'année.

Accueil de jour à Orsay

« Les Crocus » est un centre de soins et lieu d'hébergement journalier, il accueille d'une 1/2 journée à 3 jours par semaine, tous types de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. C'est un Etablissement médico-social géré par le Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay.

▪ Où est-il situé ?

Résidence la Futaie
85, rue de Paris
91400 ORSAY
Tél. 01 60 12 39 47

▪ Comment un malade peut-il en bénéficier ?

Le malade n'est accueilli que sur avis circonstancié du médecin référent des Crocus, situé dans le service de médecine polyvalente à l'orientation neurologique de

l'Hôpital d'Orsay.

Donc, il faut commencer par :

- prendre un rendez-vous à l'hôpital avec le médecin référent,
- ensuite, prendre un rendez-vous de Pré-inscription avec la Directrice des Crocus, permettant de faire un essai d'une journée,
- procéder à l'admission au cours de laquelle sera déterminé le(s) jour(s) d'accès en fonction de la place, et de la personne malade.

▪ Jours d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
Nombre de places : 10 places / jours.

▪ Équipe d'encadrement

Toute l'équipe est spécifiquement formée pour répondre aux problèmes liés à la maladie d'Alzheimer, sous la direction du centre : plusieurs professionnels médicaux ainsi que des animateurs bénévoles formés et motivés.

▪ Tarifs

Le malade peut bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) en fonction de son degré d'autonomie (APA).

Annette Mazingue-Desailly.



Club des Seniors

Ce qui a été fait en 2014 et la programmation 2015

▪ Les activités 2014-2015 :

Nos activités durant l'année 2014/2015 ont été :

- des sorties au Théâtre de LONGJUMEAU pour voir 2 spectacles : « TZARS », et « TUBES d'un JOUR, TUBES de TOUJOURS »
- des sorties au restaurant : Les Ecuries du château de Dampierre, et Aux Merveilles d'Asie
- des sorties au cinéma...
- participation à la fête du village : Co-organisation du concours de boules avec le Comité du Jumelage, loterie..

▪ Les fêtes 2014-2015 :

Nous avons fêté :

- les ROIS en dégustant la Galette,
- la CHANDELEUR avec les crêpes,
- PÂQUES avec les œufs en chocolat,
- les anniversaires de chaque membre du Club,
- la fin de l'année 2014/2015 par un pique-nique au Foyer rural en juin.

Pour l'année 2015/2016, nous prévoyons :

▪ Nos rencontres, au foyer rural, le mardi tous les 15 jours :

- 8 et 22 septembre
- 6 et 13 octobre
- 3 et 17 novembre
- 1 et 17 décembre

▪ Pour les amateurs de marche :

une balade pédestre, tous les 15 jours par beau temps, les mardi 15 et 29 septembre.

▪ Des spectacles musicaux :

- Un Amour de French Cancan, le 2 décembre à LONGJUMEAU à 15h00.
- La Traviata au Palais des Congrès, le 24 janvier 2016 à 16h à Paris

Inscriptions à ces spectacles au Forum des Associations le 5 septembre 2015.

- Thé dansant pour la St Valentin

- Sorties Cinéma

- L'Assemblée Générale aura lieu le : 5 janvier 2016.

Annette Mazingue Desailly.



SORTIE GOMETZIENNE EN PUISAYE DE LA SECTION RANDONNÉE

Week-end du 8 mai

De la section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports



En mai 2015 la section randonnée a organisé un week-end en Puisaye auquel 28 personnes ont participé.

▪ Le programme du WE

Le groupe avait rendez-vous le vendredi 8 mai sur la jolie commune de Saint-Sauveur en Puisaye, où l'écrivain Colette a passé son enfance. La première randonnée a mené les participants sur le « sentier Colette », et leur a permis d'admirer d'anciennes peintures murales dans l'église de Moutiers. Fortifié par un pique-nique, le groupe s'est ensuite lancé dans une randonnée de 8 kilomètres au bord du lac du Bourdon, qui offre de jolis paysages.

Le gîte et le couvert étaient assurés cette année par la Ferme équestre du Hameau des Grilles, près de St Fargeau : le groupe y a bien mangé, et bien dormi, dans de petits chalets en bois tout neufs et très fonctionnels.

Le samedi 9 mai, le groupe est parti à pied de Treigny pour parcourir les quelques 5 km menant au Château de Guédelon, où une jeune femme a conduit une visite guidée très intéressante concernant ce château médiéval surgi ex nihilo, que sont en train de construire des artisans qui n'utilisent que des matériaux et des techniques du XIIème siècle.

Après un pique-nique, le groupe a terminé la boucle de la randonnée par le sentier des Potiers pour revenir à Treigny, et il a pu ensuite visiter la petite commune

de Saint Fargeau qui abrite aussi un très gros château.

Le dimanche, le groupe est parti en voiture vers Rogny ; après un arrêt à Bléneau pour admirer le jardin d'eau bâti autour de canaux et d'étangs, il a fait une belle marche de 7 km le long des sept écluses de Rogny, et du canal. Le soleil brillait et le paysage était très agréable.

D'ailleurs, pendant ces trois jours, le temps s'est montré plutôt clément et nous avons eu très peu de pluie. Il faisait grand soleil le dimanche midi pour le pique-nique et la pause café après lesquels il a fallu se séparer et reprendre la route pour Gometz. Les rares personnes du groupe qui accompagnent les autres sans randonner eux-mêmes ont trouvé de nombreuses choses à visiter et à faire en voiture dans cette jolie région, où de nombreux potiers ont ouvert des ateliers.

Quant au bureau de la section et à sa présidente, ils s'occupent déjà d'organiser le week-end 2016, prévu pour la Pentecôte, près d'Amboise, avec en perspective de belles marches et la visite d'un château de la Loire.

Avis aux amateurs !

La section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports.

Idées d'activités de l'été

Les activités de notre région

■ Cinéma en plein air

Sur l'herbe, avec des amis, pour profiter d'un pique-nique convivial ou tout simplement pour voir ou revoir certains films à succès. Plusieurs municipalités essonniennes mettent en place des séances de cinéma en plein-air pour les semaines qui viennent. Tour d'horizon de ces projections ouvertes à toutes et tous gratuitement.

■ **Athis-Mons** : samedi 30 juillet à 22h à la résidence du Clos Nollet : **Fantastic Mr. Fox**, film d'animation à partir de 6 ans. Animations et restauration sur place dès 19h.

■ **Brétigny-sur-Orge** : samedi 30 juillet à 22h, sur la pelouse de la piscine, derrière le lycée Timbaud : **August Rush**.

Samedi 13 août à 22h : **Hotel Woodstock**.

■ **Brunoy** : vendredi 19 août à 21h30 : **Mes amis, mes amours**

■ **Chamarande** : vendredi 29 juillet à 21h, au buffet d'eau, parc du domaine départemental : **Le Magicien d'Oz**.

Vendredi 12 août à 21h : **L'illusionniste**

■ **Dourdan** : vendredi 5 août à 21h45, dans la cours du château : **Prince of Persia, Les sables du temps**

■ **Evry** : vendredi 29 juillet à 21h30, sur le parvis des Droits de l'Homme, place de la mairie : **Alice aux pays des merveilles de Tim Burton**. vendredi 12 août à 21h30 : **Neuilly sa mère**

■ **Longjumeau** : vendredi 5 août à 22h30, au parc Nativelle : **L'Arnacoeur**.

Samedi 27 août à 22h30 : **Grease**.

■ **Morsang-sur-Orge** : samedi 30 juillet à 22h, dans le parc du château : **Les aventures extraordinaires d'Adèle Blanc-Sec**. Samedi 6 août à 22h : **Fenêtre sur cour d'Alfred Hitchcock**.

■ **Palaiseau**, samedi 30 juillet à 22h30, à l'espace culturel Le Ferry : **Avatar de James Cameron**, restauration sur place.

■ **Ris-Orangis** : samedi 6 août à 22h30 au Square Allende : **Iron Man 2** (film pour tous à partir de 6 ans).

■ **Yerres** : samedi 20 août à 21h30, parc de la propriété Caillebotte : **L'illusionniste**.

■ Piscines

■ Piscine des Ulis

Située à côté du centre commercial, elle dispose d'un bassin de nage de 25 m, d'un bassin à vagues de 250 m² (7 minutes de vagues toutes les 30 minutes), d'un espace détente (avec buses massantes, bain bouillonnant et col de cygne), d'une pataugeoire, d'une terrasse et d'un solarium protégés des regards par une clôture d'arbres.

Adresse

Avenue de l'Aubrac
91940 Les Ulis

Horaires d'ouverture

Fin juin à fin août :
Lundi à dimanche : 11h00 - 20h00.

■ Piscine d'Orsay

Équipée de deux bassins couverts, un bassin sportif de 25 x 12,5m et un bassin ludique de 15 x 12,5m.

Le bassin extérieur est aux dimensions olympiques (50m x 20m) et l'espace extérieur comprend également une pataugeoire, des plages extérieures et un espace vert de détente.

Adresse

29 avenue de Lattre de Tassigny
91400 Orsay

Horaires d'ouverture

De mi-juin à mi-septembre :
Lundi à vendredi : 10h00 - 20h00
Samedi, dimanche et jours fériés :
9h00 - 19h00.

■ Piscine à vagues de la base de loisirs d'Etampes

C'est une piscine de plein air, équipée d'un grand bassin à vagues avec un toboggan géant, une pataugeoire, un solarium et un bar.

Cette piscine fait partie de la base de loisirs, qui propose par ailleurs de nombreuses activités, certaines en accès libre (baby-foot, circuit VTT, jeux pour enfants, jeux de ballons et de boules, parcours sportifs, ping-pong, skate-parc...), d'autres soumises à conditions (port miniature, surf, body-board, beach-volley...).

Adresse

5 avenue Charles de Gaulle
91150 Étampes

Horaires d'ouverture d'été

Tous les jours de 11h00 - 18h30.

■ Centre aquatique La Vague à Palaiseau

La piscine La Vague comprend un espace couvert et un espace extérieur. À l'intérieur : un bassin sportif de 25 mètres et un bassin de 190 m² réservé aux loisirs et à la détente avec toboggan, jets hydromassants, bains bouillonnants... Un bassin pour les tout petits avec mini toboggan, champignon d'eau et une zone de remise en forme avec spa, hammam, jacuzzi, sauna, relaxation... À l'extérieur : Un bassin de loisirs de 200m² avec champignons d'eau, geysers, banquette à bulles, une aire de jeux d'eau, 4300 m² de plages végétales avec une aire de jeux et 300 m² de plages minérale.

Adresse

19 rue Maximilien Robespierre
91120 Palaiseau

Horaires d'ouverture d'été :

Lundi : 10h00 - 22h00
Mardi, Jeudi et vendredi : 10h - 20h
Mercredi : 9h00 - 20h00
Samedi : 10h00 - 19h00
Dimanche et jours fériés : 10h - 18h

Idées d'activités de l'été

Suite des activités de notre région

▪ Piscines (suite)

▪ L'Odyssée

Le plus grand complexe aquatique de France avec plus de 4500m² d'eau. Grande rivière à courant et 2 bassins olympiques (intérieur et extérieur), un grand bassin de balnéothérapie, un bassin de récupération, ainsi qu'une piscine à vague extérieure de 500m². Un toboggan animé, une pataugeoire intérieure et extérieure sont dédiés aux plus jeunes.

Adresse

Rue du Médecin-Général Beyne
28000 Chartres

Horaires d'ouverture

Vendredi : 10h00-22h00

Les autres jours de la semaine :
10h00 - 21h00.

▪ Patinoire

La patinoire L'ODYSSEE

L'Odyssée, une patinoire d'un genre nouveau, dédiée aux plaisirs de la glisse, du fun et de la fête ! Elle est d'une surface de 1300m², permet de pratiquer un sport de glisse, dans le cadre du loisir. Le dimanche matin, un accueil pour les familles est privilégié. Vous pourrez profiter de séances tranquilles en famille ou sportives pour les fans de la glisse, jusqu'aux soirées folles où la musique et la fête donnent rendez-vous à tous les noctambules...

Adresse

Rue du Médecin-Général Beyne
28000 Chartres

Horaires d'ouverture*

Mardi au vendredi de 14h - 18h

Samedi 14h - 18h / 20h30 - 00h00

Dimanche et jours fériés :

10h-13h / 14h-18h

*Ouverte au mois de juillet, fermeture technique au mois d'août.

▪ Accrobranche

Parc Aventure Floreval

Le parc Aventure Floreval vous accueille dans la forêt du domaine de Morionville.

Lianes, tyroliennes, ponts de singe, passerelles suspendues... Découvrez plus de 250 ateliers différents répartis sur 11 parcours !

Le premier parcours est accessible dès l'âge de 3 ans. Les parcours sont de difficultés progressives allant jusqu'à 20 mètres de hauteur et permettant à chacun de trouver le niveau correspondant à sa motivation, ses envies, ses possibilités !

Plus d'un kilomètre de tyroliennes présentes sur tous les parcours adaptées à tous les niveaux !

Adresse

Route départementale 97
(route de Limours)
91680 Bruyères-le-Châtel

Horaires d'ouverture d'été :

Lundi : 13h00 - 18h00

Mardi au dimanche : 10h00 - 19h00
(En cas d'intempérie, un bulletin d'ouverture ou de fermeture sera affiché sur le site :

<http://www.aventure-floreval.fr>



Office de Tourisme
de la Vallée de Chevreuse
17, rue de l'Yvette
91400 ORSAY
01 69 28 59 72
contact@tourisme-
valleedechevreuse91.com
www.tourisme-
valleedechevreuse91.com

▪ Jusqu'au mercredi 9 septembre

Exposition "De l'écriture au trait" par des duo d'artistes graffeurs Hopare et Choq, dans le cadre de "1 mois, 1 expo"

Rencontre avec les deux artistes mercredi 26 août de 14 h à 17 h
Exposition ouverte au public en accès libre dans le hall d'accueil de la mairie d'Orsay :

Horaires d'été du 13 juillet au 21 août :

Lundi au vendredi :

9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Horaires d'été du 22 août au 9 septembre :

Lundi au vendredi :

8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h

Jeudi : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h

▪ Dimanche 13 septembre

Foire à tout au Guichet à Orsay

Inscriptions à partir du 10 juin : en ligne ou via le bulletin d'inscription disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville d'Orsay et à la mairie annexe.

▪ Du 24 au 27 septembre 2015

Festival CURIOSITAS Arts et Sciences 2015 au CNRS de Gif-sur-Yvette.

▪ Jeudi : soirée dédiée aux jeunes, organisée avec des associations étudiantes

▪ Vendredi : accueil de groupes scolaires dans la journée puis la Nuit européenne des chercheurs.

Durant tout le festival : Ouverture au public + organisation d'événements : table-ronde, projection-débat, atelier...

▪ Du 10 au 24 octobre

Suite du Festival CURIOSITAS Arts et Sciences 2015.

Certaines œuvres du festival seront présentées sur le territoire de la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) : à la médiathèque des Ulis, la médiathèque de Palaiseau et à l'espace culturel de Gif-sur-Yvette.

Demandez le programme du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Maison du Parc
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
Fax : 01 30 52 12 43

▪ Du samedi 30 mai au 30 août **Exposition Rémi MAILLARD**

Au Palais du roi de Rome à Rambouillet.

Entrée 3€- Gratuit pour - de 15 ans
renseignements : 01.34.83.10.31
<http://www.rambouillet.fr>

▪ Dimanche 26 juillet à 9h30

Randonnée de 18 km des Ulis à Villiers-le-Bâcle.

Repas tiré du sac.

RDV : 9h30 Parking Valois des Ulis.
Sylvie CHARLES (UTAN) : 01 69 07
96 75 ou 06 80 06 41 35 / sylvie
montreuil@dbmail.com

▪ Tous les Week-ends

Caf'Art Théâtre

"Z'avez l'bourdon ?

Passez au Caf'art !"

Théâtre de poche de 40 places
(réservation fortement conseillée).

Tarifs : de 10 à 15 € suivant le type
de spectacle.

Pour découvrir de jeunes
talents professionnels ou des
artistes confirmés (comédies et
humour). Informations et

réservations au 01 30 47 33 68

ou directement sur :

www.pulsartproductions.fr - rue de
Versailles à Saint Remy les
Chevreuse - Arrêt bus : « les Prés ».

NIVERT au 06.60.30.01.65 ou par
mail alain.nivert@hotmail.fr.

▪ Jusqu'au 30 septembre à 14h30

Visite avec spectacle du Haras des Bréviaires.

Tous les 1er samedi de chaque mois
de septembre ainsi que le mercredi
15 juillet. Sans réservation.

« **Spectacle équestre et découverte
du Haras** » associant prouesses
équestres et humour. La visite se
poursuit par la découverte des
ateliers pédagogiques (atelier
reproduction, jeu des 5 sens), et
par la visite des écuries, de la
sellerie d'honneur et la
présentation de l'univers des Haras
nationaux.

Renseignements : 06 63 04 96 71

Tarif : 12 € Adultes - 8 € / Enfant.

Visite de groupe toute l'année sur
réservation : loic.bourdais@ifce.fr

Tél : 06 08 65 89 38.

▪ Vendredi 4 septembre à 20h30

Visite nocturne du château de Dourdan

Tarif adulte 5 € et tarif réduit 3 €.

Sur inscription à l'Office de Tourisme
01.64.59.86.97

info@dourdan-tourisme.fr

▪ Samedi 12 Septembre

Balade à cheval (débutants) ETANGS DE HOLLANDE

Rdv 9h30 - 1h de balade + 1/2
heure dans le manège pour prise de
contact avec le cheval ou le poney

▪ Samedi 19 septembre **Balade à cheval (intermédiaires) MONTFORT LAMAURY**

Rdv 9h30 - 2h30 de balade + 1/2
autour du cheval.

▪ Dimanche 20 septembre **En vallée de Chevreuse**

Balade découverte pour tout public
accompagnées et commentées,
organisé par la FF de cyclotourisme.
+ d'infos : codep78-ffct.org.

Les animations du village

Les associations vous ont préparé quelques réjouissances

▪ **Samedi 5 septembre de 10h00 à 18h00**
Forum des associations
au foyer rural

▪ **Samedi 5 septembre soir**
Théâtre des farfadets d'Animusic
au foyer rural

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre
(voir programme C.C.P.L et P.N.R)

▪ **Dimanche 27 septembre après-midi**
Boom de la rentrée de la Caisse des Ecoles
au foyer rural

▪ **Samedi 3 octobre de 9h00 à 18h00**
Foire à tout de l'Amicale des employés communaux
8ème année, 40 particuliers exposants (extérieur, couvert, salle chauffée).
Place du Foyer rural.
Réservation obligatoire
Contact : l'Amicale des employés communaux
Tel. : 01.60.12.08.03
(heures de bureau)

▪ **Samedi 10 octobre**
Salon « Bien-Être » de Culture, Fêtes et Sports
au foyer rural

▪ **Dimanche 11 octobre**
Broc Photo de Culture, Fêtes et Sports
au foyer rural

▪ **Samedi 17 octobre à 19h30**
Nouvel An Celte d'Animusic
au foyer rural

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre

▪ **Du vendredi 6 au dimanche 15 novembre**
Exposition sur la vie dans le Pays de Limours pendant la 1^{ère} guerre mondiale 1914-1918
En mairie.
Proposée par l'Office du Tourisme du Pays de Limours.

COMMÉMORATION

Mercredi 11 novembre à 12h00
Défilé jusqu'au monument aux morts (départ devant le foyer rural).

▪ **Samedi 14 et dimanche 15 novembre**
Salon « Arts et Gourmandises » de Culture, Fêtes et Sports
au foyer rural

▪ **Samedi 21 novembre**
Contes de Noël d'Animusic
au foyer rural

▪ **Dimanche 22 novembre**
Assemblée Générale de la section Randonnée de Culture, Fêtes et Sports
au foyer rural

▪ **Samedi 28 novembre**
Soirée Loto du Jumelage
au foyer rural

▪ **Samedi 5 et dimanche 6 décembre**
Téléthon
au foyer rural.
Animations diverses prévues, dons au profit de l'AFM-Téléthon.

ÉLECTIONS RÉGIONALE 1^{er} TOUR

Dimanche 6 décembre de 8h00 à 20h00
En mairie.

▪ **Samedi 12 décembre**
Repas de fin d'année du Club des Aînés

ÉLECTIONS RÉGIONALE 2^e TOUR

Dimanche 13 décembre de 8h00 à 20h00
En mairie.

▪ **Dimanche 13 décembre**
Fête de Noël de la Caisse des Ecoles
au foyer rural

VACANCES DE NOËL

Du samedi 18 décembre au dimanche 3 janvier

Bonnes vacances !

prochain bulletin fin octobre

Don du sang

« Le sang, c'est la Vie ; le donner, c'est la garder »

Le don du sang est une nécessité de tous les jours.

Pour connaître les conditions et contre-indications au don du sang, consulter le site www.donusang.net, rubrique « Où donner » ou appeler le 01.43.90.52.45.

Le lieu de don le plus proche de chez vous :

Les Ulis – Maison du don, 3 avenue des Tropiques – ZA de Courtaboeuf 2 – 01.69.82.70.00. Lundi : 10h-16h / Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h-15h / 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois : 8h-12h

AGENDA ETAT CIVIL

Naissances

Lou MICHAUT
née le 20 mai 2015
à Orsay (91)

Alerte Canicule

En cas de canicule, rappel des bons réflexes à adopter :

- s'hydrater régulièrement et abondamment,
- se rafraîchir régulièrement (douche, bain, piscine etc),
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes (entre 11h et 21h) ainsi que les activités physiques,
- s'habiller légèrement et surtout,
- veiller à ce que les personnes fragiles autour de soi suivent eux aussi les bons réflexes.

Pour toute autre information complémentaire, vous pouvez joindre la plateforme téléphonique départementale CANICULE INFOS SERVICE au 0800 06 66 66 (appel gratuit) ou consulter le site internet.

En cas d'urgence, contactez le SAMU en composant le 15 ou les pompiers en composant le 18.

Pharmacie de Garde de nuit

Téléphonez au 01 60 79 65 73 (un correspondant donnera les coordonnées de la pharmacie de garde du jour).

Pharmacie de Garde les dimanches et jours fériés

Rendez-vous à votre pharmacie habituelle, les coordonnées de la pharmacie de garde y sont précisées sur leur devanture.

RECEVOIR LES INFORMATIONS MAIRIE SUR VOTRE EMAIL !

Si vous souhaitez recevoir votre gometzien ainsi que toutes les autres informations d'urgence par email, envoyez un mail à contact@mairie-gometzville.fr en précisant dans l'objet : inscription emailing liste gometz la ville.

Conformément aux textes en vigueur, (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005), le fichier ne sera pas utilisé à des fins commerciales, électorales ou politiques. Vous disposerez en permanence d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification, à exercer auprès de contact@mairie-gometzville.fr.

